

Département du
VAL D'OISE

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP

Du 29 avril 2025

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUILCANTON
DE TAVERNY

OBJET

Attribution des
subventions
2025 aux
associations

Nota- Le Maire,
Présidente du
CCAS certifie
exécutoire
cette
délibération
mise en ligne sur
le site de la ville
le 28/05/25

Que la
convocation du
Conseil
d'administration
du CCAS a été
faite le
24 avril 2025

Et que le nombre
des membres en
exercice est de :
11

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 avril à 17h30, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Maryse SERVAIS, Evelyne LEBRAS, Mila CANAS, Chantal HUET et Jeanine PELAMOURGUES
Monsieur Thomas BEDON

Administrateurs absents excusés :

Monsieur Mouloud ANIBA donne pouvoir à madame Françoise NORDMANN
Messieurs Marc REMOND et David POTREL

Secrétaire de séance : Madame Lucile DREVET- Directrice du CCAS

Invitée : Madame Maud SAID – Assistante Administrative

VU les crédits inscrits au budget principal 2025 à l'article 65748

CONSIDERANT que les associations avaient jusqu'au 3 mars 2025 pour déposer leurs dossiers de demande de subvention,

CONSIDERANT que les dossiers ont été analysés par le service et qu'une attention particulière a été portée sur les éléments suivants :

- Une comparaison entre le montant demandé et le montant attribué l'année précédente
- Le partenariat instauré avec le CCAS
- L'impact de l'association auprès des Beauchampois
- L'analyse du budget de l'association
-

CONSIDERANT la nécessité d'obtenir des éléments supplémentaires pour les associations suivantes : Croix Rouge, Just Do Eat et SSVP et la volonté de la collectivité de rencontrer les présidents de ces associations,

CONSIDERANT le non-respect du formalisme et l'absence d'éléments et d'aide à la décision du dossier pour l'association CAHSMIRE,

CONSIDERANT la sortie de séance des membres du Conseil d'administration intéressés, car président, membre du conseil d'administration ou simple adhérent d'une association pour laquelle une demande de subvention a été instruite et mise en débat,

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les attributions suivantes :

- Le report de la décision pour les associations Croix Rouge, Just Do Eat et SSVP
- La subvention de l'association Bel Automne pour 2 700 € (sortie de séance de Mme Pelamourgues, présidente de l'association)
- La subvention de l'association Secours Populaire pour 750 €
- La subvention de l'association Les Restos du Coeur pour 800 € (sortie de séance de Mme Pelamourgues, membre de cette association)
- La subvention de l'association Secours Catholique pour 700 €
- La subvention de l'association Solidarité Professionnelles et Transitions pour 700 €
- La subvention de l'association APAJH 95 pour 600 €
- La subvention de l'association CASHMIRE pour 0 €

POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp, le 29 avril 2025

La Présidente du CCAS,



Françoise NORDMANN

La secrétaire de séance,

Lucile DREVET